



Comptes régionaux de l'agriculture 2018

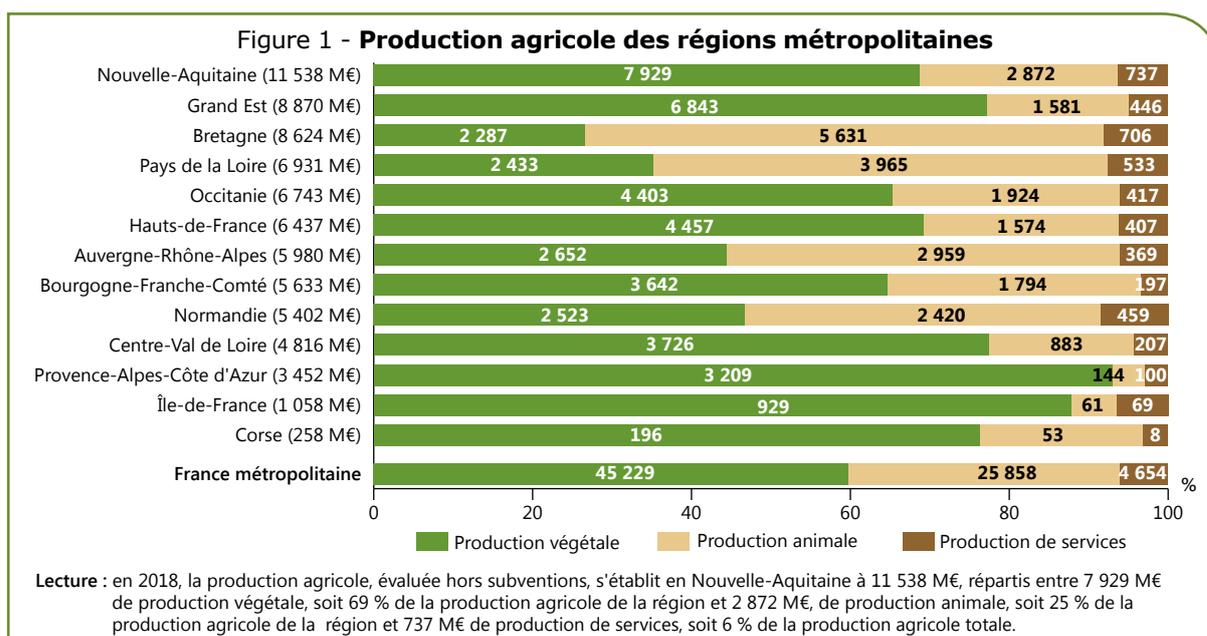
Production en hausse dans la plupart des régions

En 2018, la production agricole en valeur a progressé dans 10 régions métropolitaines sur 13. Une bonne année viticole, après une année 2017 difficile, et une hausse des prix des fruits et légumes, de la pomme de terre et des céréales expliquent cette croissance. La production totale recule en Bretagne, en Pays de la Loire et en Île-de-France, sous l'effet du repli de la production animale en Bretagne et Pays de la Loire et de la chute de la production de betteraves en Île-de-France. Après quatre années de baisse, les consommations intermédiaires, plus importantes en proportion dans les régions d'élevage, augmentent dans toutes les régions dans un contexte de hausse des prix. La valeur ajoutée progresse significativement dans une majorité de régions, notamment dans les régions viticoles.

Entre 2017 et 2018, la production agricole a augmenté en valeur en France métropolitaine (+ 6 %). Cette évolution est naturellement

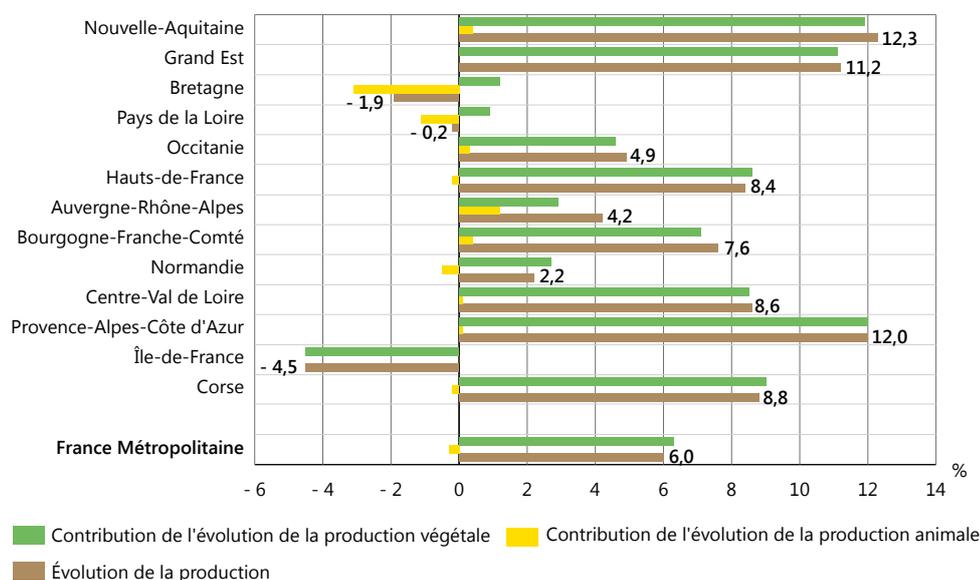
contrastée entre les régions, en lien avec des spécialisations productives différentes. Dans les régions d'élevage, où la proportion de la production

animale est importante, les évolutions sont moins favorables. (figures 1 et 2).



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 2 - **Évolution de la production agricole entre 2017 et 2018 selon les régions**



Lecture : entre 2017 et 2018, la production agricole de la Nouvelle-Aquitaine a progressé de 12,3 % (en valeur). Cette évolution résulte d'une hausse de la production végétale qui contribue à 11,9 points et d'une hausse de la production animale qui contribue à hauteur de 0,4 point. L'évolution de la production de services est négligeable.

Source: Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

► Plus précisément, la production a diminué dans trois régions - Île-de-France (- 4,5 %), Bretagne (- 1,9 %), et Pays de la Loire (- 0,2 %) - alors qu'elle a augmenté dans les autres régions. En Bretagne et en Pays de la Loire, le recul s'explique par une baisse de la production animale supérieure à la hausse de la production végétale. En Île-de-France, où la production animale est beaucoup plus marginale, la baisse globale s'explique par la chute de la production de betteraves industrielles. Dans de nombreuses régions, la hausse de la production provient pour l'essentiel du dynamisme de la production végétale. En Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, la production animale contribue également à la hausse de la production totale, mais dans une moindre proportion. En Normandie, en revanche, le recul de la production animale limite globalement la hausse de la production.

Une hausse de la production végétale liée à une hausse des prix et à une bonne année viticole

La hausse de la production végétale, qui concerne toutes les régions sauf l'Île-de-France, s'explique parfois par une hausse des quantités produites (Nouvelle-Aquitaine, Corse, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté) en lien notamment avec une progression de la production viticole mais surtout par une hausse des prix de vente, qui jouent un rôle positif dans toutes les régions (tableau 1).

Le volume de céréales produites diminue dans toutes les régions après une année 2017 plus favorable. La hausse des prix permet de compenser la baisse de production en volume dans de nombreuses régions à l'exception notable de Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 20,2 % en valeur), Occitanie (- 11,1 %) et Pays de la Loire (- 3,1 %).

La forte hausse du prix de la pomme de terre fait

beaucoup plus que compenser la contraction des volumes produits. La production en valeur augmente sensiblement dans les Hauts-de-France, en Normandie ou en région Centre-Val de Loire. La région des Hauts-de-France ne bénéficie en revanche pas de la même conjoncture favorable pour la culture de betterave industrielle : à la baisse des quantités produites, de l'ordre de 11 % en moyenne en France, (- 6 % en Hauts-de-France, - 20 % en Grand Est et - 22 % en Île-de-France) vient s'ajouter une chute des prix de l'ordre de 15 %.

Après une année 2017 difficile, les régions viticoles connaissent toutes un fort regain de production. Le rebond de la production dépasse 47 % en Nouvelle-Aquitaine, 39 % en Pays de la Loire et est compris entre 20 et 30 % en Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Les évolutions sont plus modérées en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

►► **La hausse des prix des fruits et légumes bénéfique aux régions méridionales**

Enfin, les régions spécialisées dans les fruits et légumes profitent également d'une embellie sur les prix (+ 6,2 % sur les fruits et + 8,3 % sur les légumes) qui fait plus que compenser une baisse de production en volume comprise entre 4 et 5 %. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la production de fruits en volume, c'est-à-dire à prix constants, diminue de 7,3 %, mais elle est « rattrapée » par une hausse des prix de 9,8 %. En Occitanie ou Auvergne-Rhône-Alpes, la baisse en volume est du même ordre de grandeur (entre 7 et 9 %) mais la hausse des prix permet une hausse de la production en valeur (de l'ordre de 5 %). La production en Corse augmente en volume (+ 9 %) et en prix (+ 2,7 %), en lien avec une production d'agrumes en forte hausse.

La production de légumes est stable ou diminue en volume dans toutes les régions, mais l'effet de la hausse des prix bénéficie à presque toutes les régions (à l'exception des Pays de la Loire et de la Corse).

Une évolution de la production animale contrastée selon les régions

La production animale en valeur diminue légèrement au niveau national (- 0,9 %) sous l'effet d'une baisse des prix, avec des volumes quasi stables. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les filières et les régions.

La baisse de la production de bovins, avec une décapitalisation importante du cheptel de gros bovins, est sensible dans la majorité des régions, notamment en Normandie (- 3,4 %), Bourgogne-Franche-Comté (- 1,9 %), Grand Est (- 1,8 %), Nouvelle-Aquitaine (- 1,1 %) ou Bretagne (- 1 %). Dans la filière lait, des prix en hausse atténuent la baisse globale de la production en volume. Certaines grosses régions productrices,

Tableau 1 - **Évolution de la production végétale en valeur, partage volume-prix**

	Évolution 2018/2017 de la production végétale en valeur	Évolution 2018/2017 en volume	Évolution 2018/2017 liée à la variation des prix
Nouvelle-Aquitaine	18,2	13,0	4,6
Grand Est	14,8	7,6	6,7
Bretagne	4,6	- 11,4	18,1
Pays de la Loire	2,6	0,3	2,3
Occitanie	7,2	0,9	6,2
Hauts de France	12,9	- 3,4	16,9
Auvergne-Rhône-Alpes	6,8	- 1,4	8,3
Bourgogne-Franche-Comté	11,4	6,4	4,7
Normandie	5,9	- 9,0	16,4
Centre-Val de Loire	11,3	- 1,6	13,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,9	1,8	10,9
Île-de-France	- 5,0	- 10,1	5,7
Corse	12,1	10,5	1,5
France métropolitaine	10,8	2,1	8,7

Lecture : entre 2017 et 2018, la valeur de la production végétale a progressé de 14,8 % en Grand Est. L'évolution en volume, c'est-à-dire à prix constant, est de 7,6 %. La hausse des prix de vente de la production explique une hausse de 6,7 % de la valeur de la production

Source: Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

telles Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes continuent toutefois d'accroître leur production en volume et permettent ainsi une hausse notable de leur production laitière en valeur. Toutes les régions sont concernées par la baisse importante du prix des porcins, de près de 12 % en moyenne (- 13 % en Bretagne), cette dernière n'étant pas compensée par la légère hausse en volume (+ 1 %). La situation de la filière avicole s'améliore dans toutes les régions après deux années 2016 et 2017 difficiles, notamment en Nouvelle-Aquitaine, avec l'épizootie de grippe aviaire.

Hausse des consommations intermédiaires dans toutes les régions, en lien avec la hausse des prix

Au niveau national, après quatre années successives de baisse, les consommations intermédiaires en valeur augmentent en 2018 de 2,4 %, essentiellement sous

l'effet d'une hausse des prix (+ 3,4 %). L'accroissement de la hausse de la facture en valeur est essentiellement dû au poste énergie et lubrifiants qui continue d'augmenter (+ 12,8 % après + 9,5 % en 2017) et au poste engrais et amendements (+5,4 % en valeur), principalement sous l'effet d'une augmentation des volumes consommés.

Dans la totalité des régions la valeur des consommations intermédiaires augmente, avec des évolutions un peu plus marquées en Île-de-France (+ 3,2 %), Hauts-de-France (+ 3,2 %) et Centre-Val de Loire (+ 3,0 %) (tableau 2). Toutes les régions enregistrent une hausse de leurs consommations en engrais et amendements. Le prix de cet intrant a peu évolué (+ 0,2 %) sauf en Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Pays de la Loire où il croît plus nettement. Le recours aux produits de protection des cultures n'évolue pas ou très peu dans la totalité des régions.



Tableau 2 - **Évolution des consommations intermédiaires, partage volume-prix**

	Évolution 2018/2017 des consommations intermédiaires en valeurs	Évolution 2018/2017 en volume	Évolution 2018/2017 liée à la variation des prix
Nouvelle-Aquitaine	2,5	- 1,5	4,1
Grand Est	2,9	- 1,2	4,2
Bretagne	2,5	- 1,7	4,3
Pays de la Loire	1,4	- 0,1	1,5
Occitanie	1,7	0,0	1,7
Hauts de France	3,2	0,7	2,5
Auvergne-Rhône-Alpes	2,0	- 2,4	4,5
Bourgogne-Franche-Comté	1,9	- 3,3	5,4
Normandie	2,1	- 2,1	4,3
Centre-Val de Loire	3,0	- 0,3	3,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,1	3,0	- 0,9
Île-de-France	3,2	0,2	3,0
Corse	2,2	4,9	- 2,6
France métropolitaine	2,4	- 1,0	3,4

Lecture : entre 2017 et 2018, la valeur des consommations intermédiaires a progressé de 2,5 % en Bretagne. Cette évolution résulte d'une contraction en volume, c'est-à-dire d'une baisse des consommations intermédiaires prix constants de 1,7 % et d'une hausse des prix de 4,3 %.

Source: Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

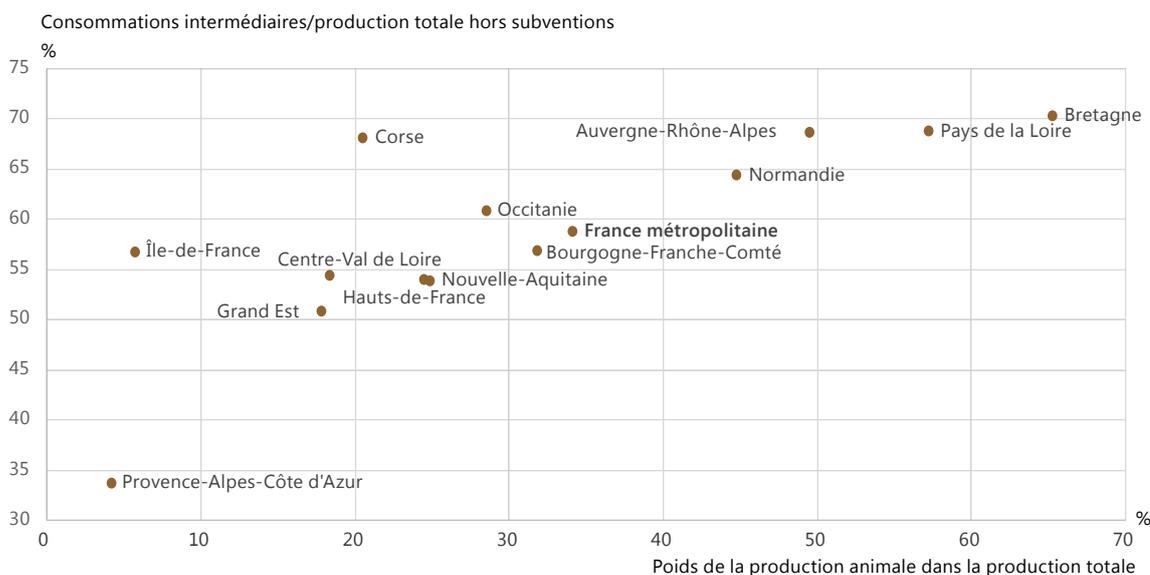
Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie se distinguent par un poids élevé des consommations intermédiaires dans leur production qui explique une moindre valeur ajoutée.

Une baisse des subventions d'exploitation dans l'ensemble des régions

Les subventions d'exploitation baissent dans toutes les régions métropolitaines, sous l'effet notamment de la diminution des aides de la PAC au titre de la campagne 2018. En effet, en 2018, 4,2 % de l'enveloppe dédiée au financement des aides du 1^{er} pilier (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif et aides couplées) a été transférée pour financer les aides du second pilier (mesures agroenvironnementales et climatiques et Indemnité compensatoire de handicaps naturels) sur l'ensemble de la période de programmation 2014-2020. En lien avec le mouvement de convergence des paiements de base (réduction de 70 % des écarts à la moyenne nationale entre 2015 et 2019), la baisse est plus sensible dans les régions

- La part des consommations intermédiaires dans la production est très dépendante de la spécialisation des exploitations et donc des régions. La part des consommations intermédiaires est corrélée positivement à la part de la production animale dans l'ensemble de la production agricole (figure 3). Les régions

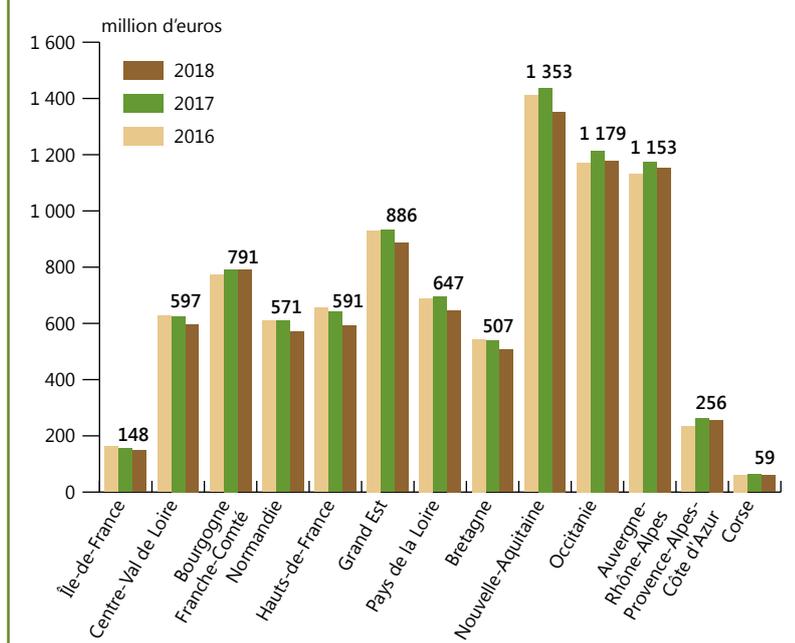
Figure 3 - **Poids des consommations intermédiaires dans la production totale en fonction du poids de la production animale dans la région**



Lecture : en Occitanie en 2018, la production animale représente 29 % de la production totale hors subventions. Le poids des consommations intermédiaires dans la production totale (hors subventions) s'élève à 61 %.

Source: Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 4 - Subventions d'exploitation par région 2016-2017-2018



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

aides est plus modéré dans les régions méridionales : Occitanie, (- 3,0 %), PACA (- 2,6 %), Auvergne-Rhône-Alpes (- 2 %). La forte baisse en Nouvelle-Aquitaine (- 5,9 %) s'explique par les montants d'aides importants alloués en 2017 à la suite de l'épizootie de grippe aviaire de 2016 et 2017, qui ne sont plus présents en 2018.

Une hausse de la valeur ajoutée dans la majorité des régions

La valeur ajoutée brute (*cf. définitions*) augmente dans une majorité de régions (10 sur 13) mais de manière plus ou moins accentuée. (*tableau 3*). Les évolutions les plus fortes s'observent dans les régions où la viticulture est importante : Nouvelle-Aquitaine (+ 24,1 %), Corse (+ 23,7 %), Grand-Est (+ 20,5 %), PACA (+ 17,7 %) et Bourgogne-Franche-Comté (+ 15,2 %). En Normandie, la valeur ajoutée brute augmente mais dans une proportion moindre (+ 2,2 %). La baisse de

septentrionales dans lesquelles les montants de paiement de base à l'hectare étaient supérieurs en fin de programmation précédente (2007-2013) : Hauts-de-France (- 7,9 %), Pays de la Loire (- 6,7 %), Normandie (- 6,3 %), Bretagne (- 6,0 %), Grand Est (- 4,9 %), Île-de-France (- 4,4 %). Le recul des

Tableau 3 - Valeur ajoutée et évolution entre 2017 et 2018

	Valeur ajoutée brute		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif	
	Valeur 2018 (en M€)	Évolution 2018/2017 (en %)	Valeur 2018 (en M€)	Évolution 2018/2017 (en %)	Valeur 2018 (en K€/actif)	Évolution en termes réels (en %)
Île-de-France	461	- 12,9	573	- 11,5	69,5	- 12,4
Centre-Val de Loire	2233	15,8	2699	11,4	80,0	12,0
Bourgogne-Franche-Comté	2515	15,2	3129	12,3	68,1	10,5
Normandie	1980	2,2	2372	0,2	58,0	0,6
Hauts-de-France	2997	15,0	3434	11,1	80,9	9,4
Grand Est	4428	20,6	5106	16,4	74,1	17,2
Pays de la Loire	2255	- 3,7	2698	- 4,6	45,4	- 5,7
Bretagne	2603	- 11,1	2961	- 10,8	54,6	- 12,5
Nouvelle-Aquitaine	5507	25,0	6432	18,9	54,7	18,8
Occitanie	2774	9,8	3585	6,5	38,3	6,3
Auvergne-Rhône-Alpes	2000	8,5	2816	5,0	34,2	4,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2307	17,7	2463	15,9	65,8	14,8
Corse	89	23,7	126	12,7	26,8	5,7
France Métropolitaine	32149	11,1	38395	8,0	55,7	7,4

Lecture : en Normandie, la valeur ajoutée brute s'élève à 1980 M€ en 2018 en hausse de 2,2 % sur un an. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) obtenue en ajoutant à la valeur ajoutée brute les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production s'élève à 2372 M€ en hausse de 0,2 % sur un an. Ramenée au nombre d'actifs, la VABCF s'élève à 58000 € par actif, en hausse de 0,6 % sur un an mesuré en termes réels, c'est-à-dire une fois enlevée la hausse de prix du PIB entre 2017 et 2018 (+0,8 %).

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

» la production animale dans cette région atténue l'évolution de l'ensemble de la production en valeur qui progresse modérément, à un rythme proche de celui des consommations intermédiaires. Les évolutions sont moins favorables dans trois régions : Île-de-France (- 13 %), Bretagne (- 11,1 %) et Pays de la Loire (- 3,7 %) en lien avec la baisse de la production.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume). Son

évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi total (en équivalent temps plein). Entre 2017 et 2018, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent la même trajectoire.

L'évolution de la VABCF est négative en Bretagne, Île-de-France et Pays de la Loire et positive dans les autres régions. La hausse la plus marquée en 2018 concerne la Nouvelle-Aquitaine, à la suite de deux années difficiles du

fait de la grippe aviaire et de la mauvaise récolte viticole de 2017. Les régions Grand Est et PACA se distinguent, pour la deuxième année consécutive, par une hausse également marquée de la VABCF. L'écart entre valeur ajoutée brute et VABCF est important en Corse en raison du poids des subventions d'exploitation qui lissent davantage qu'ailleurs les évolutions annuelles de la valeur ajoutée.

Dominique Bouilly
François Gitton
Patrick Thiéry

*SSP - Bureau des statistiques sur
les productions et les comptabilités
agricoles*

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le système européen des comptes (SEC) 2010. La branche agricole est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en subventions sur les produits et subventions d'exploitation : les premières représentent environ 12 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aides aux bovins allaitants). Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement

redistributif), les aides agroenvironnementales, les aides pour calamités agricoles.

Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit (les subventions sur les produits représentent moins de 3 % de la valeur de la production dans toutes les régions), moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse

Les consommations intermédiaires de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...).

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production.

Source

Les comptes régionaux de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sous la coordination du Service

de la Statistique et de la Prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.